



Prestations, crédits et programmes disponibles

AUGMENTEZ VOS REVENUS

2021-2022



DÉCLARATION DE REVENUS

- Il est important de produire votre déclaration de revenus chaque année, même si vous n'avez aucun revenu à déclarer.
- De cette façon, vous avez la garantie de recevoir les prestations et les crédits auxquels vous pourriez être admissible.
- Pour trouver un comptoir d'impôts gratuit près de chez vous, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada.
- Des logiciels GRATUITS, comme Wealthsimple Impôt et TurboImpôt, vous permettent également de déclarer vos revenus.

PRESTATIONS ET CRÉDITS DISPONIBLES

ALLOCATION CANADIENNE POUR ENFANTS (ACE)

Versement non imposable plafonné à 6 639 \$ destiné au principal responsable des soins d'un enfant de moins de 18 ans.

CRÉDIT POUR LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES / TAXE DE VENTE HARMONISÉE (TPS / TVH)

Versement non imposable qui aide les particuliers et les familles à revenu faible ou modeste à récupérer la TPS ou la TVH qu'ils paient.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR PERSONNES HANDICAPÉES (CIPH)

Réduit l'impôt sur le revenu qu'une personne handicapée et les membres de sa famille peuvent avoir à payer (jusqu'à 8 416 \$ sous forme de crédit d'impôt non remboursable).

PRESTATION POUR ENFANTS HANDICAPÉS (PEH)

Versement non imposable pour les familles qui subviennent aux besoins d'un enfant de moins de 18 ans admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

ALLOCATION CANADIENNE POUR LES TRAVAILLEURS (ACT)

Si vous travaillez, mais que vous avez un revenu modeste, vous pourriez prétendre à l'ACT lors de votre déclaration de revenus.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU (Crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu)

Crédit non remboursable plafonné à 850 \$ par an pour réduire ou supprimer votre impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario.

CRÉDIT D'IMPÔT DE L'ONTARIO POUR LA GARDE D'ENFANTS (Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses)

Crédit d'impôt pour les familles à revenus faibles ou modestes permettant de récupérer jusqu'à 75 % des dépenses admissibles pour des services de garde.

LE SAVIEZ-VOUS?

PAIEMENT DE L'INCITATIF À AGIR POUR LE CLIMAT

Ce paiement est un remboursement d'impôts qui réduira tout solde dû pour l'année. Pour les personnes vivant en Ontario, le paiement pour une famille de 4 personnes peut atteindre 448 \$ + 10 % de supplément pour les résidents des régions rurales.

CALCULATEUR DE PRESTATIONS

Estimez le montant des prestations et des crédits auxquels vous pourriez être admissible en utilisant le calculateur de prestations de l'ARC. Les crédits d'impôt peuvent augmenter de 50 % les revenus d'un foyer! Voir le lien ci-dessous.

CRÉDITS POUR FRAIS DE SCOLARITÉ

Les étudiants (y compris les étudiants étrangers) doivent remplir le formulaire T2202 (reçu officiel aux fins de l'impôt) de leur établissement d'enseignement postsecondaire admissible pour bénéficier de ce crédit non remboursable lorsqu'ils ont des impôts à payer. Ce crédit peut être reporté sur plusieurs années.



PRESTATION CANADIENNE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Prestations destinées aux personnes non admissibles aux prestations d'assurance-emploi, comme les travailleurs indépendants, ou celles qui subissent une baisse de revenu d'au moins 50 % en raison de la COVID-19. Vous pouvez recevoir ces prestations même si vous n'êtes pas citoyen canadien ou résident permanent tant que vous résidez et êtes présent au Canada pendant la période pour laquelle vous présentez une demande et que vous répondez à l'ensemble des critères d'admissibilité.

PRESTATION CANADIENNE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE (PCRE)

**** A pris fin en octobre 2021. L'ARC accepte et traite rétroactivement les demandes jusqu'au 22 décembre 2021 ****

Détails sur la prestation :

- 1 000 \$ (900 \$ après les retenues d'impôt) pour une période de deux semaines, pour un maximum de 26 semaines.
- Vous êtes admissible si vous avez une baisse de revenu hebdomadaire de 50 % en moyenne par rapport à l'année dernière en raison de la COVID-19
- Vous devrez rembourser 0,50 \$ de PCRE pour chaque dollar de revenu net que vous avez gagné au-delà de 38 000 \$ pour l'année civile.

PRESTATION CANADIENNE DE MALADIE POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE (PCMRE)

Période de prestation :

- 500 \$ (450 \$ après les retenues d'impôt) pour une période d'une semaine, pour un maximum de 4 semaines.



Revenus cumulés à la prestation :

- Vous devez avoir travaillé moins de 50 % de vos heures de travail prévues par semaine.

PRESTATION CANADIENNE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE POUR PROCHES AIDANTS (PCREPA)

Période de prestation :

- 500 \$ (450 \$ après les retenues d'impôt) pour une période d'une semaine, pour un maximum de 42 semaines par foyer

Revenus cumulés à la prestation :

- Vous devez avoir travaillé moins de 50 % de vos heures de travail prévues par semaine.



AUTRES PROGRAMMES EXISTANTS



La section suivante présente les programmes pour lesquels les particuliers et les aînés peuvent déposer une demande dans le but d'augmenter leurs revenus.

PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE RELATIVE AUX FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (POAFE)

Le POAFE est un programme de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) qui réduit les factures d'électricité des foyers à faible revenu. Le POAFE offre un crédit mensuel directement appliqué sur la facture aux clients admissibles en fonction des revenus et de la taille de leur foyer.

SUBVENTION INCITATIVE AUX APPRENTIS (SIA)

La Subvention incitative aux apprentis (SIA) est un montant imposable de 1 000 \$ par année ou par niveau, pour un montant maximum à vie de 2 000 \$ par personne.

PRESTATION TRILLIUM DE L'ONTARIO (PTO)

La PTO est le versement combiné du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, du crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario et du crédit de taxe de vente de l'Ontario. Le montant annuel de la PTO est normalement divisé en 12 versements et ces derniers sont émis le 10 de chaque mois.

PROGRAMMES POUR LES AÎNÉS

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (RPC)

La pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC) est une prestation mensuelle imposable qui assure un remplacement partiel du revenu au moment de la retraite. Si vous êtes admissible, vous recevrez la pension de retraite du RPC pour le reste de votre vie.

Pour être admissible, vous devez :

- avoir au moins 60 ans;
- avoir versé au moins une cotisation valide au RPC.

Le Régime de pensions du Canada (RPC) offre également des prestations d'invalidité.

PENSION DE LA SÉCURITÉ DE VIEILLESSE (SV)

La pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) est un paiement mensuel que vous pouvez obtenir si vous avez 65 ans et plus. Dans certains cas, Service Canada pourra automatiquement vous inscrire à la pension de la SV. Dans d'autres cas, vous devrez présenter une demande de pension de la SV.

SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)

Le SRG est un paiement mensuel que vous pouvez obtenir en fonction de vos revenus, si vous recevez la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV). Il n'est pas imposable.

RÉGIME DE REVENU ANNUEL GARANTI DE L'ONTARIO (RRAG)

Si vous êtes une personne âgée qui dispose d'un faible revenu, vous pourriez être admissible aux paiements mensuels du Régime de revenu annuel garanti. Les paiements mensuels du RRAG se situent dans une fourchette entre 2,50 \$ et 83 \$.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les prestations, les crédits et les programmes existants, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations.html>

CALCULATEUR DE PRESTATIONS

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/calculateur-prestations-enfants-familles.html>

COMPTOIRS D'IMPÔTS GRATUITS

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/programme-communautaire-benevoles-matiere-impot.html>

SERVICE À LA CLIENTÈLE : 1 800 959-8281

